

Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières **enquête publique portant sur l'élaboration du PLUi**

Par arrêté n°AR2019-026 du 14 octobre 2019, le président de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'autorité responsable de l'élaboration du PLUi est la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières dont le siège administratif est situé Carrefour de l'Épinette _19550_ LAPLEAU.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi, éventuellement modifié pour tenir des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur Marcel ESQUIEU a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Francis ARNAUD, Monsieur Jean-Pierre BORDAS en qualité de membres titulaires par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

L'enquête publique se déroulera au siège de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières situé Carrefour de l'Épinette_19550_Lapleau et en mairie des communes membres du lundi 4 novembre 2019 au lundi 9 décembre 2019 inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux et horaires suivants :

- Lundi 4 novembre 2019 de 9H à 12H au siège de la communauté de communes
- Jeudi 7 novembre 2019 de 14H à 17H en mairie d'Egletons
- Mardi 12 novembre 2019 de 14H à 17H en mairie de Marcillac la Croisille
- Jeudi 14 novembre 2019 de 14H à 17H en mairie de Sarran
- Mercredi 20 novembre 2019 de 9H à 12H en mairie de Marcillac la Croisille
- Vendredi 22 novembre 2019 de 9H à 12H en mairie d'Egletons
- Vendredi 22 novembre 2019 de 14H à 17H en mairie de Montaignac St Hippolyte
- Mardi 25 novembre 2019 de 9H à 12H en mairie d'Egletons
- Vendredi 29 novembre 2019 de 9H à 12H en mairie de Sarran
- Mardi 3 décembre 2019 de 9H à 12H en mairie de Montaignac St Hippolyte
- Mardi 3 décembre 2019 de 14H à 17H en mairie d'Egletons
- Lundi 9 décembre 2019 de 14H à 17H au siège de la communauté de communes

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <http://www.cc-ventadour.fr>, au siège de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières, dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture.

-Siège de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

-Mairie de Champagnac la Noaille du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

-Mairie de Chaumeil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

-Mairie de Darnets le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 14h00 à 17h00

-Mairie d'Egletons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

-Mairie de La Chapelle Spinasse le lundi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00

-Mairie de Lafage sur Sombre le lundi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00

-Mairie de Lapleau du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

-Mairie de Laval sur Luzège le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00

-Mairie de Le Jardin le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 10h00 à 12h00

- Mairie de Marcillac la Croisille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mairie de Meyrignac l'Eglise le vendredi de 14h00 à 17h00
- Mairie de Montaignac St Hippolyte le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h 00
- Mairie de Moustier Ventadour le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mairie de Peret Bel air du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00
- Mairie de Rosiers d'Egletons du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mairie de Saint Hilaire Foissac le lundi de 9h00 à 12h00, le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00
- Mairie de Saint Merd de Lapleau du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- Mairie de Saint Yrieix le Déjalat le lundi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Mairie de Sarran du lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00
- Mairie de Soudeilles le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu en commune et au siège de l'enquête publique, compte tenu des jours fériés prévu pendant la période d'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLUi, par courrier postal à la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières à l'attention de M. Marcel ESQUIEU commissaire enquêteur Carrefour de L'EpINETTE _19550_Lapleau.
- ou par courrier électronique à epccventadour@gmail.com
- soit sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1758>

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLUi arrêté complété d'une évaluation environnementale,
- les avis émis sur le projet de PLUi,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative, les avis émis sur le projet de PLUi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières, en mairie des communes membres et à la préfecture de Corrèze aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Il sera également publié sur le site <http://www.cc-ventadour.fr>. Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au président de l'établissement public de coopération intercommunale et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.